

PV N° 35 de la séance du Conseil communal de Saint-Prex
mercredi 10 Mars 2021

Présidence : M. Pierre **ENDERLIN**
Secrétaire : M^{me} Anne **DEVAUX**
Scrutateurs : M^{me} Marie-Claire **MAMIN** et M. Antonio **TODDE**
Huissière : M^{me} Claire **MATTI**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 34 de la séance du mercredi 10 février 2021
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapport sur le préavis 01/02.2021 - Demande d'un crédit de Fr. 26'000.00 pour étudier la mise en séparatif des conduites EC/EU et le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Perreret
7. Rapport sur le Préavis 02/02.2021 - Demande d'un crédit de Fr. 10'000.00 pour financer l'achat de la cabane de pêcheur avenue de Taillecou 5, parcelle no 49 - ECA no 670
8. Simples questions
9. Contre-appel|*****

Il est 20h00 lorsque le Vice-Président, M. Pierre **ENDERLIN** ouvre la séance.

*«En application de l'article 32 du règlement, il me revient la charge de présider cette séance ordinaire du Conseil communal. Je vous remercie de votre confiance et en mon nom personnel et celui de vous toutes et tous, adresse mes vœux de convalescence à Mme Sylvie **FUCHS**. Je souhaite également qu'elle puisse reprendre bientôt ses fonctions. Je remercie également le Bureau de son aide dans l'exercice de ma tâche ce soir».*

Le Vice-Président annonce le décès de la maman de M. Henri **HALLER** et de M. François **LUDWIG**.

1) Appel

Mme Marie-Claire **MAMIN**, scrutatrice, procède à l'appel.

Excusé.e.s :

Sandra **BASTOW**, Jean-Noël **FANGUIN**, Sylvie **FUCHS**, Sylvie **HAUTLE-PITTET**, David **MONDADA**, Jacques **ROCHAT**, Joël **TARDY**

Absent.e.s :

Luis Antonio **BABO**, David **CLENIN**, Vincent **PERRUCHOUD**

54 membres du Conseil étant donc présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil communal.

M. Pierre **ENDERLIN** appelle Michel **CONNE** pour rendre hommage à M. François **LUDWIG**

Texte écrit par M. Michel **CONNE**, reproduit ci-dessous dans son intégralité, (en bleu, phrase ajoutée par M. Michel **CONNE** après la séance du Conseil communal)

Monsieur Le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous êtes accoutumés, lorsque je prends la parole devant vous, à m'entendre parler de comptes, de budgets et de chiffres.

Ce soir, c'est un moment beaucoup plus triste. En effet, notre collègue et ami Henri Haller a perdu sa maman il y a quelques jours, la Municipalité, le Bureau et le Conseil te présentent, mon cher Henri, toutes ses condoléances en ce moment de tristesse ; avec le temps, il restera les souvenirs.

Comme vous le savez tous, nous avons aussi perdu un collègue et ami en la personne de François Ludwig. Il est décédé au soir du dimanche 21 février après avoir supporté avec courage une maladie qui le rongait depuis plus de 5 ans.

François : tu es parti dans la discrétion, ce qui était tout à ton image, tu étais encore avec nous lors de la séance du 26 août ; à la fin de la séance, tu t'es éclipsé silencieusement sans dire au revoir, tu ne voulais pas que l'on te pose de questions. **Tu es parti, l'avons-nous appris, pour des questions d'ordre privé, c'était justement une bonne période pour toi et tu en as profité pour faire des vacances et pour partir en octobre dans l'Engadine.** Tu n'as plus participé aux séances du Conseil suivantes, mais je sais que tu suivais ce qui se passait.

François : tu étais membre de ce conseil depuis 1977, 44 ans, un fameux bail. Durant cette longue période, tu as été président de notre Conseil, c'était en 85, et à l'époque ce n'était que pour une année. Tu m'as longtemps accompagné à la commission des finances, tu savais poser les questions justes et souvent très pertinentes. D'un milieu professionnel différent des autres membres de la commission qui venaient tous de l'économie, tu avais une approche qui nous obligeait à réfléchir différemment. Pour ne pas quitter les chiffres, tu as été Président de la commission de gestion et des finances de la PRM pour cette législature sans oublier que tu as présidé ce même conseil de la PRM en 2014 et 2015.

François : nous avons collaboré plusieurs fois pour le dépouillement des élections, d'abord avec les grandes feuilles de papier, c'était à nous qu'il revenait de trouver les erreurs qu'avaient commises nos collègues, certains avaient tout simplement trop papoté. Les ordinateurs étant entré à l'école, tu t'es mis en tête de créer un logiciel, tu trouvais que le dépouillement avec ces feuilles de papier était trop long et combien laborieux. Tu as alors confié la tâche du développement aux maîtres d'informatique et ça a fonctionné, pendant, je crois, deux législatures. Je ne sais si le canton, voyant que nous avons été capables, je devrai dire que les profs de l'informatique avaient été en mesure de gérer la complexité du dépouillement, le canton a alors enfin décidé de créer un logiciel pour toutes les communes.

François : lors des séances de notre Conseil, tu n'hésitais pas à prendre la parole pour rappeler un article du règlement, pour apporter une précision, tu étais méticuleux et voulais que les mots justes soient utilisés, tu aidais volontiers quand tu étais sollicité, ton intégrité et ta droiture n'étaient jamais prises en défaut, si tu ne connaissais pas la réponse, tu te renseignais.

François : ton engagement dans les sociétés locales est aussi à relever, Plt chez les sapeurs-pompiers et greffier du conseil de l'Abbaye. Je n'oublie pas juge au tribunal de district.

François : ta famille était très importante pour toi, tu savais jouer de la caméra pour immortaliser les scènes de votre vie et celle de tes petits enfants sans oublier que la précision dont tu faisais preuve était utilisée sur ta maquette de train électrique. Pour t'aérer l'esprit, tu enfourchais ta moto à la découverte de notre canton et de ses habitants.

François : tu es parti, mais tu es encore là par ton esprit.

Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs, puis-je vous demander de vous lever pour lui rendre hommage ainsi qu'à la maman de notre ami Henri.

L'assemblée se lève pour une minute de silence

2) Adoption de l'ordre du jour

Le Vice-Président propose deux modifications de l'ordre du jour.

Ajouter un point 5 bis: Demande de report à la prochaine séance du Conseil communal du rapport sur le préavis 08/09.2020: Demande d'un crédit pour financer le réaménagement de la plage, de l'accès au lac, de l'accès nord et modification du chemin, système d'arrosage et amenée d'eau potable, abattage et remplacement des arbres, zone de grillades et petites démolitions et emplacement protégé pour les poubelles, mise en conformité du plongeur, l'aménagement d'une terrasse en bois et la place de jeux.

Ajout d'un point 7 bis: Nomination d'un Conseiller ou une conseillère communale en tant que délégué suppléant au Conseil intercommunal PRM

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le Vice-Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'adoption de l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

3) Adoption du PV no 34 de la séance du 10 février 2021

M. Pierre **ENDERLIN** ouvre la discussion sur l'adoption du PV du 09.12.2020, il précise que deux corrections ont été demandées :

p.8 , ligne 5 dans l'intervention de M. Daniel MOSINI Remplacement du mot « déqualification par requalification »

P :13 dernière ligne : remplacement du mot « rejeté » par « accepté ».

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le sujet est porté au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'adoption du PV n°34 modifié est accepté à l'unanimité.

4) Communications du bureau

M. Pierre **ENDERLIN** prend la parole

Sortir en cours de séance

Un détail : pour les personnes qui souhaitent sortir de la salle en cours de séance, vous voudrez bien passer par la porte principale. Cela permettra aux scrutateurs de noter la sortie et le retour, et d'éviter ainsi des éventuels recomptages en cas de scrutin en cours.

Remerciements pour le scrutin du 7 mars 2021

Je souhaiterais exprimer les remerciements de notre Conseil pour le travail effectué par le bureau lors du dépouillement de ce dimanche 7 mars. C'est un travail de grande qualité qui a été effectué et qui a permis de livrer le procès verbal de l'élection à la municipalité à 16h28 tandis que les résultats de l'élection au conseil ont été amenés à 18h33. Un dépouillement qui s'est effectué dans des conditions difficiles du fait des mesures COVID extrêmement strictes qui ont dû être appliquées. Mme Sandrine **PITTOLAZ** qui avait bien aimablement accepté d'assurer la présidence du bureau de dépouillement a préféré laisser la place du fait d'un manque de temps disponible sur les deux semaines précédant le scrutin. Je la remercie encore pour son acte de candidature et sa disponibilité. Ainsi c'est Monsieur Antonio Todde qui a assuré la Présidence et a pu proclamer les résultats, et je vous invite à manifester vos remerciements au Président du bureau de dépouillement, à notre secrétaire, aux scrutateurs et à l'ensemble des collaborateurs volontaires par applaudissements.

Deuxième tour des élections

Le deuxième tour de scrutin pour les municipales se passera le 28 mars. N'hésitez pas à encourager la population à voter en nombre pour ce jour-là.

Installation des nouvelles Autorités

Concernant l'installation des nouvelles Autorités municipales et législatives, cela est prévu le 14 juin au Cherrat, en présence de Madame Arn, Préfète. Je vous invite à reporter cette date dans vos agendas.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

5 bis) Demande de report à la prochaine séance du Conseil communal du rapport sur le préavis 08/09.2020: Demande d'un crédit pour financer le réaménagement de la plage, de l'accès au lac, de l'accès nord et modification du chemin, système d'arrosage et amenée d'eau potable, abattage et remplacement des arbres, zone de grillades et petites démolitions et emplacement protégé pour les poubelles, mise en conformité du plongeoir, l'aménagement d'une terrasse en bois et la place de jeux.

M. Pierre **ENDERLIN** dresse un petit historique des précédents reports du préavis dit du « plongeoir ». Renvoyé à la Commission pour précisions lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2020, cette dernière n'a pas rapporté lors de la séance du 10 février 2021. Ce report, avec l'aval de la Municipalité a été justifié par de nouvelles informations en attente, susceptibles de préciser le projet. Par une communication du bureau, M. Pierre **ENDERLIN** avait également validé ce report, « *Nonobstant l'article 77 de notre règlement du Conseil nous avons acté ce report à notre prochaine séance du 10 mars 2021* » avait-il déclaré. Pour rappel, l'article 77 du règlement du Conseil Communal exige de soumettre au vote à la majorité absolue une deuxième demande renvoi.

La demande de renvoi est donc introduite, à la lumière de l'art.77 du règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et le Vice-Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le report à la prochaine séance du Conseil communal du rapport sur le préavis 08/09.2020: Demande d'un crédit pour financer le réaménagement de la plage, de l'accès au lac, de l'accès nord et modification du chemin, système d'arrosage et amenée d'eau potable, abattage et remplacement des arbres, zone de grillades et petites démolitions et emplacement protégé pour les poubelles, mise en conformité du plongeoir, l'aménagement d'une terrasse en bois et la place de jeux.

Avis Favorables : 52

Avis contraire : 1

Abstention : 1

6) Rapport sur le préavis 01/02.2021 - Demande d'un crédit de Fr. 26'000.00 pour étudier la mise en séparatif des conduites EC/EU et le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Perreret

Le Vice-Président appelle le rapporteur de la commission M. Blaise **van POUCQUE**.

Le Vice-Président appelle le rapporteur de la commission des finances, M. Michel **CONNE**.

M. Pierre **ENDERLIN** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n°01/02.2020

Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier

Entendu le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude pour la mise en séparatif des conduites EC/EU et le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Perreret;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 26'000.TTC, se décomposant de la manière suivante: Fr. 18'590.00 pour la mise en séparatif des EC/EU (71,5%) et Fr. 7'410.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable (28,5%);
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2022.

Le préavis n° 01/02.2021 est accepté à l'unanimité

7) Rapport sur le Préavis 02/02.2021 - Demande d'un crédit de Fr. 10'000.00 pour financer l'achat de la cabane de pêcheur avenue de Taillecou 5, parcelle no 49 - ECA no 670

Le Vice-Président appelle le rapporteur de la commission M. Luc **DUPOIS**

Le Vice-Président appelle le rapporteur de la commission des finances M. Michel **CONNE**

La discussion est ouverte sur ce préavis

M. Raymond **TARDY** souhaite savoir si le montant de la location de la Cabane du Pêcheur qui s'élève à Fr. 400 francs est annuel ou mensuel.

M Luc **DUPOIS** précise qu'il s'agit d'un montant mensuel.

M. Alain **JOUFFREY** demande ce que signifie « préparer des poissons à sec »

M Luc **DUPOIS** lui répond que la cabane n'étant pas raccordée aux réseau des égouts il ne sera pas possible de nettoyer des poissons sur place en utilisant l'eau pour évacuer les déchets par les conduites usuelles donc les poissons doivent être préparés ailleurs

M. Daniel **MOSINI** confirme

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n° **02/02.2021**

Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier

Entendu le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acheter la cabane de pêcheur, sise sur la parcelle no 49;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 10'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, dès 2022, par reprise du compte de réserve no 9282.04 «provision pour acquisition d'immeuble»;
5. d'admettre que cet investissement n'engendre pas de dépense annuelle de fonctionnement significative sur le budget de fonctionnement.

Avis Favorables : 52

Avis contraires : 1

Abstentions : 1

Le préavis n° 02/02.2021 est accepté à la majorité

7 bis) Nomination d'un Conseiller ou une conseillère communal en tant que délégué suppléant au Conseil intercommunal PRM

Le bureau a reçu 3 candidatures : M. Bernard **VERMEULEN**, M. Jérôme **COURTAIS**, M. Jan **von OVERBECK**

Le vote se déroule à main levée, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

M. Bernard **VERMEULEN** : 7 voix

M. Jérôme **COURTAIS**: 18 voix

M. Jan **von OVERBECK**: 26 voix

M. Jan **von OVERBECK** est élu à la majorité relative comme délégué pour la commission PRM jusqu'à la fin de la législature.

8) Simples questions

Site internet de Saint-Prex

M. Michel **CONNE** rappelle que lors de la dernière séance du Conseil communal, le 10 février, il a fait une petite intervention qu'il qualifie « de petites taquineries » à propos du site internet de St-Prex. Il avait remarqué que sous l'onglet « budgets et comptes », on ne trouve qu'une page du budget qui date de 2019. Après 30 jours, il a constaté que rien n'a changé et le regrette. Il se réfère au site internet de PRM sur lequel tous les documents sont très facilement accessibles.

Caisse de pension du personnel communal

M. François **SIEGWART** fait référence à la séance du Conseil communal du 9.12/2020, précisément au sujet autour du statut du personnel communal, notamment la modification du règlement sur la caisse de pension et un éventuel changement de caisse de pension. Mme Carine **TINGUELY** avait parlé d'un rapport d'experts à ce sujet. Il demande si ce rapport pourrait être mis à la disposition des conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Passage piéton Avenue de Taillecou

M. Yves **MORAND** intervient à propos des travaux avenue de Taillecou. Il demande si le passage piéton qui a été supprimé sera remis en place.

Mme Carine **TINGUELY** répond que la législation par rapport aux passages piétons est extrêmement claire dans les zones 30 : il est interdit de marquer un passage piéton sauf à proximité d'une école ce qui explique, par exemple, pourquoi des passages piétons sont installés chemin du Cherrat. En revanche, avenue de Taillecou, il ne sera plus possible d'en mettre un.

M. Yves **MORAND** demande si selon la réglementation, la suppression des passages piétons en zone 30 est conseillée par l'Etat ou si ils sont strictement interdits.

Mme Carine **TINGUELY** répond que cela est strictement interdit.

M. Yves **MORAND** insiste sur l'importance de ce passage piéton, aussi bien pour les piétons, notamment les enfants, mais également pour les automobilistes qui restent plus vigilants, selon le conseiller, lorsque les passages piétons sont marqués

Mme Carine **TINGUELY** propose de faire une demande de dérogation au canton en arguant que la salle de gym du Vieux Moulin pourrait éventuellement être assimilée à l'idée d'une école

M. Denis **OGGIANO** souhaite qu'une demande de dérogation soit envoyée au canton.

M. Daniel **MOSINI** explique que les réglementations concernant les zones de vitesse limitée et la signalisation qui les accompagne relève de la législation fédérale. Il est considéré que dans ces zones tous les usagers sur la voie publique sont responsables, raison pour laquelle les passages piétons sont supprimés, Néanmoins, il affirme qu'il est toujours possible d'entrer en discussion avec le Canton

9) Contre-appel

Le Vice-Président remercie l'assistance et lève la séance à 21h01.

Le Vice-Président

Pierre **Enderlin**



La Secrétaire

Anne **DEVAUX**

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 10 mars 2021

Communication n° 06/03.2021

Objet: Population au 31.12.2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous souhaitons vous communiquer le mouvement de la population intervenu lors de l'année écoulée.

La population globale (résidente et en séjour) au 31 décembre 2020 se monte à 5'998 personnes, soit une augmentation de 86 personnes par rapport au 31 décembre 2019.

5'883 personnes (98.08%) sont établies (en résidence), soit 3'696 suisses et 2'187 étrangers.

115 personnes sont en séjour.

Le 2 mars 2021, le Canton a publié dans la Feuille des Avis Officiels le chiffre de la population résidante permanente des communes au 31.12.2020. Pour Saint-Prex, ce chiffre est de 5'865. Ces données correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2020. La population résidante permanente comprend la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an. C'est ce nombre qui est officiellement utilisé pour les diverses répartitions entre le Canton et les Communes.

Les diverses mutations au sein de notre population en 2020 se présentent de la façon suivante :

Arrivées :	655
Départ :	543
Naissances (compris dans arrivées) :	64
Décès (compris dans départ) :	27
Mariages :	20
Divorces :	33
Séparations :	96
Naturalisations :	33

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/EG - 602

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 07/03.2021

Objet: Traitement des demandes de naturalisation en 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2020, 25 dossiers de naturalisation ont été déposés auprès de notre Commune.

En cette année de crise sanitaire, le Service administratif a tout de même pu procéder en présentiel à l'établissement de 15 rapports d'enquêtes, qui concernent en tout 30 adultes et 11 enfants.

Cinq sessions de tests de connaissances ont pu avoir lieu et aucune audition facultative devant la Commission des naturalisations n'a été nécessaire.

L'an dernier, c'est 33 de nos habitants qui ont obtenu la nationalité suisse, dont 26 personnes avec la bourgeoisie de Saint-Prex. C'est également quatre personnes ne vivant plus à Saint-Prex qui ont obtenu la bourgeoisie de notre commune.

A la fin 2020, il restait 8 dossiers (17 en 2019) traités sous l'ancienne loi toujours en cours de procédure auprès du canton et/ou de la Confédération, mais dont la majorité arrive à la fin du processus.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/EG - 108.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 08/03.2021

Objet: personnel communal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M^{me} Ana Carvalho, aide-concierge au collège du Cherrat, a souhaité prendre une retraite anticipée dès le 1^{er} avril prochain, après plus de 30 années de service. La prénommée ne sera pas remplacée dans un premier temps, son travail étant temporairement confié à deux garde-bains jusqu'à la réouverture de la piscine.

En remplacement de deux départs, nous avons engagé M^{me} Ana Santos le 1^{er} janvier dernier et M^{me} Patricia Bornet le 1^{er} mars au service administratif.

Poursuivant notre rôle d'entreprise formatrice, nous avons engagé M^{me} Leona Beka en qualité d'apprentie de commerce au SUI dès août 2021. Nous sommes encore à la recherche d'un ou d'une jeune pour une place d'apprentissage d'agent d'exploitation au service des bâtiments.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/AG - 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 09/03.2021

Objet: Réfection des douches des vestiaires à la salle de gymnastique VD6

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite des changements des normes de détection de la légionellose au niveau des douches et de leurs fermetures en lien avec la COVID-19 entraînant une insuffisance de soutirage d'eau, la mise en conformité de cette installation aux nouvelles normes est indispensable, car des bactéries de cette maladie y ont été détectées à un niveau trop élevé.

Actuellement, les douches fonctionnent pour de l'eau mélangée, laquelle est produite à l'entrée des locaux des douches à l'aide de vannes mélangeuses.

Pour régler les valeurs trop hautes de légionellose, l'eau chaude doit arriver jusqu'à chaque douche, avec une circulation d'eau dite permanente. Une programmation dite «anti-légionellose» sera optimisée (circulation d'eau à 70° pendant quelques minutes au milieu de la nuit une fois par semaine).

Le montant de cette mise en conformité se monte à Fr.60'419.70, taxes comprises. Ce montant sera inclus dans le budget des bâtiments.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/CM - 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 10/03.2021

Objet: sécurité du plongeur

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après des discussions animées, votre Conseil a décidé le 9 décembre dernier de renvoyer le préavis n° 08/09.2020, relatif à l'objet cité en titre, à la commission pour un complément d'information et de renvoyer le débat à la séance du 10 février.

Le 11 janvier de cette année, M. Fabrice Dessaux, membre de la commission chargée d'étudier ce préavis, nous a remis, ainsi qu'à la commission, un mémorandum rédigé par un expert concernant l'application des normes de construction dans le cas d'ouvrages existants. Celui-ci a été transmis à notre avocat-conseil et à notre ingénieur, ainsi qu'au représentant du Bureau de prévention des accidents (BPA).

La Municipalité et la commission ont rencontré cet expert le 19 janvier. Les participants ont apprécié les connaissances approfondies de cette personne en matière de structures porteuses, ainsi que son approche du risque, si bien que la Municipalité a décidé dans sa séance du 9 février de lui confier un mandat d'analyse des risques et un mandat de coordination avec notre avocat-conseil, notre ingénieur et le BPA pour explorer la possibilité d'une solution alternative.

Le résultat de cette expertise devrait nous parvenir d'ici mi-mars, raison pour laquelle ce préavis n'a pas été porté à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Nous ne manquerons pas de revenir devant le Conseil avec les conclusions de cet expert.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/AG - 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 11/03.2021

Objet: chlorothalonil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à notre communication d'août 2020, nous vous informons que les niveaux de chlorothalonil restent à ce jour en-dessous du maximal admissible.

Nous encourageons la population à continuer à boire notre eau.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation.

Toutes les informations y relatives restent disponibles sur notre site internet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/AG - 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 12/03.2021

Objet: incendie de la déchèterie

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons reçu, il y a quelques jours, les conclusions du rapport de police à la suite de l'incendie des locaux du Glapin 22 le 29 juin dernier. Il s'agirait d'un incendie accidentel, même si un acte malveillant ne peut, dans l'absolu, pas être exclu.

Le départ du feu a eu lieu dans une benne dans laquelle des piles ont été retrouvées. Elles ont probablement été jetées involontairement ou négligemment et pourraient être à l'origine du feu.

Selon l'enquêteur, le modus n'aurait pas été le même si l'incendie avait été intentionnel.

Le fait que trois incendies aient été déclenchés le soir en question dans la région est un pur hasard. Le véhicule agricole à Etoy a brûlé en raison d'un problème électrique. Le container à Buchillon a pris feu en raison d'un grill à charbon négligemment jeté par des pique-niqueurs.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/AG - 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83